



Cahier de revendications commun de l'industrie alimentaire

2019-2020

1. Pouvoir d'achat: à partir du 1/1/2019

- Augmentation maximale du salaire brut
 - Barèmes et salaires réels
 - Renforcement des salaires les plus faibles à travers une augmentation salariale forfaitaire
 - Pas d'application de salaires de jeunes
- Possibilité de négociations au niveau de l'entreprise
- Primes et indemnités
 - Augmentation (index + marge)
 - Augmentation de la prime d'équipes minimale + modalités (y compris les boulangeries)
 - Prime de fin d'année : conditions d'octroi
 - Généralisation de la prime de froid
- Augmentation des frais de déplacements + précision CCT + augmentation de l'indemnité vélo
- Evaluation prime brute

2. Travail faisable:

- Prorogation et renforcement de la CCT travail faisable + révision menu
- Amélioration du congé familial
- Intervention dans la garde des enfants
- Cotisation de solidarité

3. Intérim

- Aperçu mensuel selon le modèle sectoriel
- Assimilation complète de l'ancienneté pour l'ensemble des avantages
- Durcissement des contrats journaliers
- Formation de base obligatoire pour les nouveaux intérimaires, dans un trajet vers un contrat sous la CP 118

4. Deuxième pilier

- Augmentation en dehors de la marge
- Harmonisation ouvriers et employés (secteur et entreprises)



- Elargir le volet de solidarité

5. Concertation sociale

- Formation syndicale
 - Augmentation du nombre de jours
 - Facilités pour les travailleurs du week-end
- Augmentation du nombre de mandats
- Suppression des limitations pour l'installation d'une délégation syndicale

6. Fin de carrière

- RCC et emplois de fin de carrière: prorogation maximale
- Jours de fin de carrière : davantage, plus tôt, possibilité de les épargner
- Réduction de la durée du travail pour les travailleurs plus âgés

7. Formation

- Meilleure réponse aux besoins des travailleurs : entrée – pendant la carrière – sortie
- Attention aux travailleurs à risque et à la digitalisation/robotisation du travail
- Offre obligatoire de formations linguistiques, pendant les heures du travail, pour tout le monde sur le terrain
- Renforcement du droit individuel

8. Harmonisation ouvriers-employés

- Instauration d'un barème d'ancienneté pour les ouvriers
- Groupe de travail mixte
 - Modification du champ de compétences CP
 - Inventorier les différences au niveau sectoriel et au niveau de l'entreprise (cadastre assurance-groupe)

9. Classification

- Finalisation des chocolats et des biscuits
- Commencer dans les boulangeries et les abattoirs

10. Prorogation des CCT actuelles et mise en oeuvre des accords précédents